

	1 ^{ère} vague	2 ^e vague
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs S1 (annexe 1 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 en vigueur au 01/01/2021 (nouveau)), sans condition de chiffre d'affaire • Secteur S1 bis (annexe 2 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 en vigueur au 01/01/2021 (nouveau)), si baisse du CA \geq 80% • Secteurs S2 : interdiction d'accueil du public en application du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs S1 (annexe 1 décret du 30 mars 2020 en vigueur au 01/01/2021), si interdiction d'accueil du public ou baisse du CA \geq 50% • Secteurs S1 bis (annexe 2 du décret du 30 mars 2020 en vigueur au 01/01/2021), si interdiction d'accueil du public ou baisse du chiffre d'affaires \geq 50% • Secteurs S2, si : <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture au public, en application du décret du 29 octobre 2020, à condition qu'elle affecte de manière prépondérante l'activité, à l'exception des activités de livraison, de retrait de commande ou de vente à emporter - Y compris aux activités dont l'exercice n'a pas été autorisé par ce décret - Y compris les activités à domicile non autorisées (pour les TNS relevant du régime micro-social)